

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2026

Le 30 juin 2026, à 20 heures 30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Val 81, sous la présidence de Madame VIGROUX Myriam, Présidente.

Membres présents :

M. VIGROUX Didier, Mme GAUSSERAND Dominique, Mme VIGROUX Myriam, M. GAVALDA Guy, Mme BAYSSE Nicole, M. MIOT Bernard, M. ALMAYRAC Jean-Jacques, M. ASSIÉ Jérémy, Mme FABRE Delphine, M. PUEL Sébastien, M. ALBAR Eric, M. COUGOUREUX Rolland, Mme DELPERIE Laurence, M. ARMAND Franck, Mme GOMEZ Ghislaine, Mme GUIBELIN Aude, Mme CHAZOTTES Fabienne, M. ROUDIER Didier, M. LAGALY Jean-Philippe, M. SOULAGES Jérôme, M. MÉLÉSI Olivier, Mme MARIETTA Clémence, M. PYRONNET Jean Marie, M. CRAYSSAC Claude, Mme FRÉDÉRIC Sophia, Mme CLOUP Valérie, M. FARENC Théo, Mme PELLESCI Emmanuelle, Mme FRAYSSINET Emilie.

Membres représentés :

Mme GRANDET Manon (pouvoir à M. LAGALY Jean-Philippe), M. HEINISCH-FOUQUES Patrice (pouvoir à M. CRAYSSAC Claude).

Membres excusés :

M. NÈGRE Daniel, M. LEBAS Brice, Mme BARBANCE Ghislaine.

Secrétaire de séance :

Mme CLOUP Valérie.

DELIBERATION N° 2026/36
Demande d'une subvention départementale
au titre du Fonds de Développement Territorial (FDT)

Membres en exercice	34
Quorum	18
Membres présents	29
Membres représentés	2
Membres avec voix délibérative	31

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes est compétente pour la « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

Le programme de travaux de voirie pour l'année 2026 a été établi. Ces travaux peuvent bénéficier du concours financier du Département du Tarn dans le cadre de l'aide à la voirie d'intérêt local, au titre du Fonds Départemental Territorial.

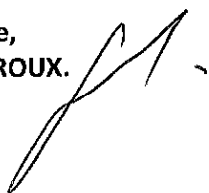
Pour la réalisation de ces travaux d'un montant estimatif de 144 022,31 € HT (172 826,77 € TTC), Madame la Présidente propose à l'assemblée de solliciter une subvention du Département, au titre du Fonds de Développement Territorial (FDT).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte cette proposition ;
- autorise en conséquence, la Présidente à solliciter, auprès du Conseil départemental du Tarn, la subvention la plus élevée possible au titre du FDT et à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,
Myriam VIGROUX.



La Secrétaire de séance,
Valérie CLOUP.



Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 081-248100497-20260630-2026DEL36-DE